

Philosophie et objectifs du PCDN

Le P.C.D.N. ou Plan Communal de Développement de la Nature est un outil qui, vise à maintenir à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.

Fort des prescriptions du Sommet de la Terre qui s'est déroulé en 1992 à Rio au Brésil, la Belgique doit tout mettre en œuvre pour réaliser une politique de gestion durable des ressources naturelles afin d'assurer un développement économique respectueux de la biodiversité.

Un premier groupe de cinq communes a servi d'expérience pilote pour les PCDN sous l'appellation de «Contrats Biodiversité », sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin et ce dès 1993.

En 1995, lors de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature, la Région wallonne a décidé de continuer cette expérience en sélectionnant une vingtaine de nouvelles communes en PCDN.

Avant 1950, le paysage rural comportait une grande diversité de plantes cultivées. Des haies et des arbres longeaient les routes au bord desquelles poussait une multitude de fleurs de champs. Les cours d'eau étaient poissonneux et suivaient leur tracé naturel. Toutes les conditions de vie étaient rassemblées pour assurer un maximum de diversité animale et végétale.

Après 1960, avec le remembrement agricole, le paysage rural a vu ses habitats se réduire et se simplifier. Dès lors, le nombre d'espèces a également chuté. A titre d'exemple, les haies et les arbres ont été enlevés, les milieux encore riches ont été isolés, des routes ont été construites sur le passage de migration des crapauds et grenouilles. L'usage d'herbicides et de pesticides a ajouté un plus dans l'engrenage de la banalisation écologique.

La biodiversité (diversités spécifique, génétique et écologique) est en constante régression en raison des activités humaines qui détruisent et banalisent nombre d'habitats naturels importants pour la vie sauvage (forêts, prairies, marécages, étangs, estuaires, milieu marins, montagnes, ...). Partout, aux quatre coins de la planète, l'homme fait peser une grave menace sur toutes les formes de vie et par conséquent, sur la sienne.

Cette politique n'est pas seulement une idéologie à mettre en place dans les pays en voie de développement mais aussi dans les pays occidentaux. Afin de créer un réseau écologique au niveau européen, chaque état doit commencer à une échelle plus petite, celle de la commune. Intégrer les différents partenaires à l'échelle locale (citoyen, association, administration, écoles, mouvements de jeunesse, ...) permet d'établir une cohésion sociale autour d'un concept commun qu'est la protection du milieu naturel. Par conséquent, une certaine qualité de vie pour tous peut être maintenue. Aujourd'hui, plus de 90 communes en Région wallonne élaborent ou ont élaboré un Plan Communal de Développement de la Nature.

Alors, nous sommes devant un choix : soit nous continuons en défaveur des générations futures soit nous faisons un effort pour concilier protection de la nature et économie dans un concept de développement durable.

Nos objectifs sont donc de maintenir voire d'améliorer la biodiversité par la sauvegarde des êtres vivants dans leur ensemble et de leurs milieux, le tout en s'inscrivant dans un contexte économique et social.